



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 17 :**  
**PLAN EN FAVEUR DE LA**  
**PRODUCTION DE**  
**LOGEMENTS-OBJECTIFS**  
**QUANTITATIFS-PRINCIPES**  
**D'OCTROI DE L'AIDE**  
**MÉTROPOLITAINE**

**Séance Ordinaire du 17 décembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 11 décembre 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 décembre 2024.

**Présents** : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 25**

**Absent : 1**

**Excusés : 9**

**Excusés avec procuration** : Mathilde FERCHAUD (à Sandrine JOVENE), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Bérengère DUPIN), Benjamin DUGERS (à Armelle ABAZIOU BARTHELEMY), Géraldine AUDEBERT (à Françoise COSSECQ), Thomas BURGALIERES (à Daphné GAUSSENS), Grégoire REYDIT (à Jean-Georges MICOL), Julie-Anne BROUSSIN (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU).

**Absent** : M. Maxime JOYEZ.

**Secrétaire** : Bérengère DUPIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

### **DOSSIER N° 17 : PLAN EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS-OBJECTIFS QUANTITATIFS-PRINCIPES D'OCTROI DE L'AIDE MÉTROPOLITAINE**

**RAPPORTEUR** : Gwénaél LAMARQUE

La politique de l'habitat est un axe majeur du projet métropolitain et plus particulièrement au titre de la production de logements et de l'amélioration de l'offre existante.

Dans un contexte de profonde crise immobilière depuis 2022, la métropole déploie un plan d'actions ambitieux pour relancer la production de logements. Ce plan agit sur différents leviers pour favoriser l'action des acteurs de la construction et pour accompagner les communes dans leurs efforts pour la construction de logements, à travers notamment une revalorisation importante du soutien métropolitain pour la réalisation des équipements publics dont elles ont la compétence.

Dans le cadre de ce plan d'actions, la métropole propose donc aux communes volontaires un dispositif visant à maintenir des objectifs ambitieux de production de logements neufs.

Il s'agit d'une aide métropolitaine qui consiste en une subvention d'équipement libre d'affectation, d'un montant forfaitaire de 1 500 € par logement.

L'aide est versée sous réserve de l'atteinte, par la commune, a minima, des objectifs quantitatifs et de mixité sociale du Programme Local de l'Habitat (PLH) traduit dans le POA Habitat du PLU 3.1.

Cet objectif annuel de production pour la commune du Bouscat est fixé à 155 logements dont 60 logements locatifs sociaux.

Il sera évalué à partir du nombre total des logements (individuels ou collectifs), objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 31 décembre 2025.

L'atteinte de l'objectif de production de logements sera vérifiée sur la base d'un état des autorisations d'urbanisme transmis par les communes. L'aide sera versée aux communes après constatation de l'objectif atteint sur la période considérée et le calcul du montant d'aide définitif à partir du nombre de logements éligibles selon les conditions d'attributions.

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole du 7 juin 2024,

**VU** l'annexe 1 « Programme Local de l'Habitat, Aide à la production de logements »,

**VU** le courrier de la Ville du Bouscat du 30 septembre 2024 confirmant son souhait de s'inscrire dans la démarche d'aide à la production de logements lancée par Bordeaux Métropole,

**Considérant** que le contexte actuel de crise de la construction rend difficile la production de logements à court terme,

**Considérant** que les nouveaux logements produits nécessitent des besoins en nouveaux équipements publics de compétence métropolitaine et communale,

**Considérant** que la Ville du Bouscat a tout intérêt à s'inscrire dans la démarche et à essayer d'atteindre les objectifs de production de logements fixés dans le PLH, pour bénéficier de l'aide financière proposée par Bordeaux Métropole,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**Article 1** : VALIDER l'objectif quantitatif à 155 logements dont 60 logements locatifs sociaux sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2025,

**Article 2** : VALIDER les principes de l'octroi de l'aide métropolitaine, ses conditions de versement et son calcul.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**  
**34 voix POUR**

Fait et délibéré le 17 décembre 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Bérengère DUPIN